

VILLEFRANCHE RENNEVILLE AVIRON CLUB

DU LAURAGAIS

PIECES A FOURNIR

- Demande d'adhésion 2025-2026 (recto/verso)
- Chèque(s) de cotisation à l'ordre de : **Villefranche Renneville Aviron Club**
- Bordereau Assurance Complémentaire renseigné (que vous y souscriviez ou non)
- Certificat médical justifiant vos aptitudes physiques à la pratique de l'aviron :
 - **Obligatoire à la première inscription pour les adultes :**
« Pas de contre-indication à la pratique de l'aviron »
Renouvelable tous les 3 ans, mais Attestation annuelle à fournir (modèle joint à l'inscription)
Et questionnaire individuel à renseigner (informations confidentielles à conserver)
 - **Obligatoire pour toute participation à une compétition :**
« Pas de contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition »
A renouveler tous les ans.
- Une pochette plastifiée
- Joindre une photo d'identité (ou envoyer une photo scannée à l'adresse email du VRAC)

Pour les mineurs :

- Questionnaire santé + Autorisation de sortie en autonomie (voir condition dans le règlement)
- Autorisation compétition + Autorisation de sortie d'hospitalisation

Vous recevrez votre licence par email. Suite à l'enregistrement de votre inscription sur le site fédéral, un code d'accès vous sera communiqué par mail. Vous pourrez ainsi enregistrer ou imprimer votre licence et mettre à jour vos coordonnées.

T A R I F S 2 0 2 5 - 2 0 2 6

Adhésions et Licence FFA avec assurance du club

Possibilité de paiement échelonné en 2 ou 3 chèques déposés – Acceptons les Coupons ANCV Sport et le Pass'Sport

LICENCE A - Licence Annuelle

Elle permet la participation à toutes les activités et compétitions de la fédération dont les Championnats et Critériums nationaux. Les compétiteurs juniors ou seniors non licenciés le 31 mars de l'année du championnat ou du critérium sont interdits de participation,

	Catégories Jeune et Junior				Catégories Sénior		Adhésion simple	Mutation
	J10-J11-J12	J13-J14	J15-J16	J17-J18	S19 à S26	Masters	Licencié(e) d'un autre club	Transfert d'un autre club
Adhésion	71 €				104,75 €			
Licence FFA	52 €				58,25 €			
Total	123 €				163 €			

Pour la pratique de l'aviron, l'adhésion ne suffit pas. Il faut prendre également la Licence. Son montant est entièrement reversé à la FFA

TARIFS REDUITS – Sur Licence A

Etudiants, Chômeurs, Rmistes, Revenus faibles (nous contacter) : **143 €**

Famille : Couple = 163+143 ou Adulte + enfants = 163+103+103 ... TOTAL Famille =

Bénévole membre du VRAC et non-rameur : **43 €**

Personne habitant à plus de 20 kms du club : **143 €**

Animations : **12€/personne** pour les associations, **22€/personne** pour les entreprises, particuliers...

Ecoles, collèges, stages d'aviron en vacances scolaires : nous contacter

LICENCES D - 3 mois, 1 mois, 7 jours

Licence Découverte temporaire, valable de date à date. Elle permet de participer à toutes les activités de la fédération sauf aux compétitions officielles.

- Licence D 7 jours, valable 7 jours : **20 €** (part reversée à la FFA : 7,90 €)
- Licence D 1 mois, valable 30 jours : **40 €** (part reversée à la FFA : 15,20 €)
- Licence D 3 mois, valable 90 jours : **90 €** (part reversée à la FFA : 22,70 €)

Le titulaire de la licence D 3 mois peut souscrire une licence annuelle à sa suite : **complément de 90 €**

TITRE INITIATION - 1 jour

Il est valable le seul jour de sa délivrance. Le titre est dématérialisé (QR Code à scanner). **Prix unitaire de 5 €**

Il donne droit à toutes les garanties d'assurance prévues dans le contrat souscrit par la FFA auprès de la MAIF.

Les initiations à l'aviron sont accessibles toute l'année. Seules les initiations lors des Journées Portes Ouvertes sont gratuites.

VILLEFRANCHE RENNEVILLE AVIRON CLUB

DU LAURAGAIS

H O R A I R E S

Ouverture du club (avec encadrement) 11 mois sur 12, **sauf contre-indication météo**

Mercredi 14h-16h	Période encadrée occasionnellement		
Samedi 9h-12h	Période encadrée Toutes les semaines	De 9h à 10h30 : cours collectif adultes	De 10h30 à 12h00 : cours J10-18
Samedi 14h-16h	Période encadrée occasionnellement		
Dimanche 9h-12h	Période encadrée Toutes les semaines	De 9h à 10h30 : cours collectif adultes	De 10h30 à 12h00 : cours collectif adultes
Toute la semaine pour les rameurs adultes autonomes			

A S S U R A N C E

La MAIF est la compagnie d'assurance qui couvre la FFA (n° de sociétaire : 1 775 135 N) pour :

- *L'ensemble des activités organisées par la FFA, les ligues, les comités départementaux, les clubs et les organismes sous convention ;*
- *Tous les licenciés et détenteurs d'un titre initiation bénéficient ainsi, dans le cadre de la pratique de l'aviron, de garanties de base. Ces garanties sont précisées sur le document joint.*

L'assurance complémentaire

L'option I.A.Sport+, proposée par la MAIF, permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires en cas d'accident (cf. liste figurant sur le document MAIF ci-joint). Elle peut être souscrite au tarif de 14,15 €.

Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre club lors de la prise de la licence.

Bordereau à remplir par tous les pratiquants de l'aviron, car vos dirigeants ont obligation de prouver que vous avez été informés (Option d'assurance facultative : **+14,15 € à rajouter à la licence 2025/2026**)